



Commune de Morrens

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : Wallet Prénom : Frédéric
 Parcelle : 308 Adresse : Rte d'Echallen 1
 Téléphone : 079/400 44 12 Mail : the_wallets@yahoo.com

B. Description de l'ouvrage

Installation d'un velux en toiture type GPU CK02
de 0,43 m²

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnés ci-dessus.

Lieu : Morrens Date : 21 au 2026

Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : _____ Date : _____

Signature(s) : _____

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: 570 Nom et prénom : Isabelle Hafner Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n°: 312 Nom et prénom : André et Christine Bass Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n°: 309 Nom et prénom : Stephane et Luigi Baldisserotto Signature(s) : [Signature]

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 28 au 2026 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours : du 29 au 2026 au 18.05.2026

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

Julian Willars



Prix de l'autorisation : CHF 50.-